

Dozier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES			
Élaboration du PLUI-HMB arrêté le			
ECHELLE	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:7 500			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



- Aspect des constructions**
- Secteur D1a
 - Secteur D2a
 - Secteur D2b
 - Secteur D3a
 - Secteur D3b
 - Secteur D4a
 - Secteur D4b
 - Secteur D5a
 - Secteur D5b
 - Secteur D6

- Zonage**
- Limites de zones
- Bâti**
- bâti dur
 - bâti léger

